

POINT FINAL SUR L'ACCORD SPPM¹ OU PAS ?



L'accord SPPM signé par la CFE Énergies et la CFDT le 30/11/2021 est tombé suite au droit d'opposition que viennent de faire valoir la CGT et FO. Et pourtant...

Améliorer la gestion anticipée des emplois et la sécurisation des parcours professionnels au niveau de la branche des IEG et de ses entreprises, moderniser notre système de mutation et le transfert de droits des salariés, tels étaient les objectifs de l'accord de Branches sur la Sécurisation des Parcours Professionnels et Mobilité (SPPM).

Transition énergétique, numérique, concurrence, politique sociale des entreprises... De plus en plus de décisions ont un impact négatif sur l'emploi et les salariés. Le marché du travail est tendu, mouvant et parfois opaque. Les organisations et les besoins en compétences changent rapidement. Dans le même temps, les salariés attendent une meilleure

prise en compte de leurs projets et contraintes personnelles.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE LA BRANCHE

Pour la CFE Énergies, construire des carrières durables relève de la responsabilité sociale de la Branche et des entreprises et pas seulement des salariés auxquels on demande sans cesse d'être flexibles, mobiles et de s'adapter au marché de l'emploi. Face à cette réalité, la CFE Énergies s'est engagée activement dans cette négociation et a largement contribué pour donner de la consistance au projet des employeurs qui en manquait cruellement. Depuis début 2019, les objectifs en faveur des salariés étaient multiples :

- Améliorer la visibilité sur les perspectives d'emploi, les compétences recherchées au niveau des entreprises, métiers et territoires.
- Rendre le marché de l'emploi plus dynamique et transparent et moderniser nos outils.

- Permettre un large transfert de leurs droits d'une entreprise à l'autre (congrés, CET², droits familiaux, épargne salariale...).
- Organiser la solidarité entre les entreprises pour reclasser les salariés touchés par des décisions liées à la transition énergétique et dans certains cas, pour ceux qui décident de poursuivre leur carrière hors IEG, assurer un cadre de Branche notamment une indemnisation minimum.

C'était le premier accord spécifique sur l'emploi, la gestion des parcours pros et la mobilité. Il permettait à la Branche de prendre sa part de responsabilité et de jouer son rôle vis-à-vis des salariés et des entreprises. Les partenaires sociaux y précisaient leurs attentes vis-à-vis de la Branche, des entreprises tout en proposant des appuis aux entreprises et salariés.

La sécurisation de l'emploi, le développement de l'employabilité des salariés est un enjeu majeur pour tous, il était temps que notre Branche s'empare du sujet ! Mais c'était sans compter le droit d'opposition exercé par la CGT et FO. Reste à savoir ce que vont faire les employeurs : réouvrir la négociation ou abandonner le projet ?

1. Sécurisation des Parcours Professionnels et Mobilité
2. Compte Épargne-Temps